

**DEPARTEMENT DU GARD**

**COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°10-2023**

Séance du 23 Février 2023

Date Convocation : 10/02/2023

Date Affichage : 10/02/2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 09

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 09

Nombre de procurations : 0

Nombre de voix exprimées : 09

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

**Présents** : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Mme LEZÉ Christine Adjoints, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine.

**Absents ayant donné pouvoir** :

**Absents excusés** : Mme ADAM Agnès.

**Absents** : M. PERCETTI Jérôme, M. PONTET Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme PELATAN Nicole

Objet de la délibération : Autorisation signature avenant n° 1 marché « Élaboration du Plan Local d'Urbanisme »
---

Monsieur le Maire expose au conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant au marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme avec la SARL Alpicité.

En effet le présent avenant a pour but de :

☞ Prolonger les délais initiaux du fait de la crise sanitaire liée au COVID 19, et des élections municipales de 2020 il est apparu nécessaire de réajuster le dossier. De ce fait, les délais sont portés à **72 mois** au lieu de 30 mois.

☞ Réalisé 1 orientation d'aménagement et de programmation thématique supplémentaire relative à la trame verte et bleue (OAP TVB) imposée par la loi Climat et Résilience du 22/08/21. Cette exigence réglementaire ne pouvait être anticipée. Le montant de cette prestation supplémentaire est estimé à **1 500 € HT** au bénéfice de la SARL Alpicité.

☞ Réaliser 16 réunions supplémentaires pour la SARL Alpicité faisant suite aux évolutions réglementaires issues de la loi Climat et Résilience et à l'adaptation du projet post élection municipale, pour un montant total de **6 800 € HT**.

**Le nouveau montant du marché public :**

Accusé de réception en préfecture  
030-213002165-20230223-delib102023-DE  
Reçu le 01/03/2023

- Montant initial HT : 43 825,00 €
- Montant HT de l'avenant : 8 300,00 €
- Taux de la Tva : 20 %
- Montant HT : 52 125,00 €
- Montant TTC : 62 550,00 €

**L'exposé de son Maire entendu, le conseil municipal après en avoir débattu décide de l'autoriser à signer l'avenant n°1 avec la SARL APICITE, pour un montant de 8 300 € HT.**

Le Maire,  
M. Henri CHALVIDAN



Le Secrétaire,  
Mme Nicole PELATAN

A blue ink signature of Mme Nicole Pelatan, written in a cursive style.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication le

01 MARS 2023